



N°8 - Février 2012

## *La Manse et ses affluents*

### Travaux d'entretien des rives de la Manse et de ses affluents

En ce début d'année 2012, un nouveau programme de travaux quinquennal démarre.

L'une des actions concerne directement les quelques 700 propriétaires riverains car « *l'entretien des cours d'eau non domaniaux sont des obligations légales pour le propriétaire riverain* » (article L 215-14 du code de l'environnement).

Le syndicat les accompagne par la mise à disposition d'un technicien de rivières. Celui-ci contactera tous les propriétaires, afin de faire un état des lieux de leur(s) parcelle(s) et inventorier les travaux nécessaires. Lorsque les personnes ne souhaitent, ou ne peuvent réaliser eux-mêmes ces travaux, le syndicat mandatera une entreprise qui sera chargée de les exécuter. Cette intervention sera alors financée par les riverains concernés.

Sur le tronçon situé entre le plan d'eau de Sainte-Maure et l'autoroute, ainsi que l'affluent de la Jugeraie, ces visites sont en cours.

Pour compléter ce dispositif et répondre aux questions de la population, et plus particulièrement des riverains, **une permanence publique est organisée le jeudi 16 février de 18h30 à 20h00 à Sainte-Maure (salle Anne de Rohan).**

Sur le tronçon situé entre le Moulin de Momaye à Avon-les-Roches, jusqu'à la confluence avec la Vienne (hormis le Ponceau et la fausse Manse dont les travaux sont prévus en 2015), les rencontres se dérouleront durant l'été prochain, pour une réalisation des travaux durant le dernier trimestre 2012.

Afin d'expliquer les objectifs et le détail de cette action, les riverains sont invités à **une réunion publique qui se déroulera le jeudi 9 février à 18h30 à l'Île Bouchard** (salle Cinéma sur l'île).

### Aménagement du plan d'eau communal de Sainte-Maure

Suite à la consultation des habitants sur ce projet, les élus ont retenu la solution qui permet le maintien du plan d'eau avec la création d'un nouveau lit pour la Manse. Ainsi, la rivière retrouvera son fonctionnement naturel.

Avant le lancement des travaux en 2013, le plan d'eau doit être vidangé. La vidange aura lieu durant l'automne 2012 et l'hiver 2013.

### Ouverture des vannes du Moulin, rue de la Chaume à Sainte-Maure

Depuis plusieurs années, le secteur amont du moulin de la Chaume (ou de la ville) commençait sérieusement à s'envaser. Lors de crues, les vannes n'étant pas ouvertes en permanence, les sédiments fins, constitués de sables et limons, décantaient et se stockaient, au lieu de dériver vers l'aval.

Sur le plan réglementaire, le droit de bloquer l'écoulement des eaux par la présence de vannes n'est plus possible.

En novembre dernier, en présence de journalistes, élus, techniciens et riverains, les vannes du moulin ont été totalement ouvertes.

Cette action permet dorénavant :

- un meilleur écoulement des eaux, notamment lors de crues (cela s'est vérifié lors de la crue du 16 décembre 2011) ;
- un nettoyage et durcissement des vases présentes dans le lit du bief ;
- de réaliser un état des lieux de la partie amont jusqu'au plan d'eau (Manse et bief) afin de réaliser des travaux de restauration des berges durant l'été prochain ;
- de solliciter les services de l'Etat (Direction Départementale des Territoires) sur le droit fondé des ouvrages liés à l'ancien moulin.

L'abaissement total du niveau d'eau se poursuivra jusqu'à la réalisation des travaux dont la population et les riverains seront tenus informés, notamment lors d'**une visite sur place le samedi 30 juin après-midi**.

[Un reportage photographique réalisé le jour de l'ouverture des vannes est téléchargeable : clic](#)

## Ouverture des vannes du Moulin de Fausset (ou des petits prés) à Saint-Gilles à l'Île Bouchard

Au niveau du Parc André Voisin, le niveau de l'eau est maintenu à l'aide d'un complexe de moulins ; le saviez-vous ?

Il s'agit du Moulin de Fausset, ancien ouvrage situé environ 200 mètres en aval de la passerelle communale.

Afin de permettre une meilleure remontée de la faune piscicole et un transit sédimentaire plus favorable (obstacle avec chute abrupte de 2 mètres environ), la commune de l'Île-Bouchard en lien avec le syndicat, envisage la réhabilitation de ce complexe d'ouvrages durant la fin de l'été 2012. Pour préparer le chantier, le niveau d'eau va progressivement diminuer dans les semaines à venir, et sera au plus bas courant mars.

## Panneaux

Lorsqu'ils sont franchis par des routes, les cours d'eau souffrent d'un manque de signalement. Un programme de remise en place de panneaux indiquant le nom des cours d'eau a été engagé l'année passée par le syndicat, en lien avec les communes. Une dizaine de ponts vont être équipés chaque année durant 5 à 6 ans. En ce début d'année 2012, 16 panneaux ont été installés sur les communes de Sainte-Maure, Avon-les-Roches et Saint-Epain.

## Résultat d'analyses

### Pêches électriques

Les 28 et 30 juin 2011, cinq inventaires piscicoles ont été réalisés sur le bassin de la Manse. Les résultats sont les suivants :

- La Manse à Crissay « Gruteau » (117 m) : 61 ablettes, 8 anguilles, 8 brèmes, 1 carpe, 137 chabots, 647 chevesnes, 90 épinochettes, 97 gardons, 651 goujons, 1 grémille, 434 loches, 1 perche, 2 rotengles et 641 vairons
- La Manse à Sainte-Maure « Maran » (83 m) : 9 chevesnes, 14 épinochettes, 3 gardons, 6 goujons, 16 loches, 16 perches, 6 pseudorasboras et 2 vairons
- La Jugeraie à Sainte-Maure « pompiers » (61 m) : 5 chevesnes, 6 écrevisses « signal », 3 goujons, 1304 loches et 266 vairons
- La Jugeraie à Sainte-Maure « Jugeraie » (65 m) : 1 chevesne, 41 écrevisses (2 américaines et 39 « signal »), 24 loches et 183 vairons
- Le Rainsserand à Sepmes « les Héraults » (58 m) : 11 épinochettes, 157 loches et 218 vairons

Les prochaines pêches électriques se dérouleront sur les ruisseaux des communes de Saint-Epain, Neuil et Avon-les-Roches courant juin 2012. Si vous êtes intéressé(e) pour y participer, contactez le technicien de rivières. Hormis une paire de bottes, aucune compétence particulière n'est requise !

## Enquête publique

Le syndicat de la Manse a besoin d'une autorisation du préfet pour réaliser des travaux, qui relèvent de l'intérêt général, sur des propriétés privées. Il a donc déposé en préfecture une demande de Déclaration d'Intérêt Général (DIG) pour le programme de travaux à venir. Cette DIG donne lieu à une phase d'enquête publique, afin recueillir les observations et avis des personnes intéressées par le projet.

Le dossier sera consultable du 20 février au 9 mars inclus. Le commissaire-enquêteur, recevra les observations du public à la mairie :

- SAINTE MAURE DE TOURAINE : le lundi 20 février de 14 h 30 à 17 h 30
- SAINT EPAIN : le lundi 27 février de 9 h 00 à 12 h 00
- L'ILE BOUCHARD : le vendredi 9 mars de 14 h 30 à 17 h 30.

## Réunion/permanences publiques

A Sainte-Maure, salle Anne de Rohan (rue du 11 Novembre) le jeudi 16 février de 18h30 à 20h (Lire plus haut)

A l'Île Bouchard salle Cinéma le jeudi 9 février à partir de 18h30 (Lire plus haut)

## Prochain comité syndical

Mercredi 22 février 2012 à la mairie de Sainte-Maure à 18h30 (ouvert au public)

*Si vous ne souhaitez plus recevoir cette lettre, envoyez un mail au syndicat*

